



Commune de Rixensart

## SEANCE DU CONSEIL DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

### PRESENTS

M<sup>me</sup> Patricia LEBON, Bourgmestre-Présidente;  
M<sup>me</sup> Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, MM. Grégory VERTE, Vincent GARNY, Bernard REMUE et Christophe HANIN, Echevins;  
M. Etienne DUBUISSON, M<sup>me</sup> Catherine DE TROYER, MM. Sylvain THIEBAUT, Gaëtan PIRART, M<sup>me</sup> Anne-Françoise JANS-JARDON, MM. Olivier CARDON de LICHTBUER, Michel DESCHUTTER, Thierry BENNERT, Julien GHOBERT, Bernard BUNTINX, M<sup>mes</sup> Fabienne PETIBERGHEIN, Amandine HONHON, MM. Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, Andrea ZANAGLIO, M<sup>mes</sup> Aurélie LAURENT, Anne LAMBELIN, Charlotte RIGO, M. Philippe LAUWERS, M<sup>me</sup> Barbara LEFEVRE et M. Christian CHATELLE, Conseillers communaux;  
M. Michel DEVIERE, Directeur général.

**La séance est ouverte à 20h00**

### En séance publique

#### 1. Secrétariat - Communication relative à la validation des élections.

Ce jour, le trois décembre de l'an deux mille dix-huit à 20 heures, faisant suite à une convocation écrite du Collège communal, remise à domicile le 23 novembre 2018 contre accusé de réception :

Messieurs Thierry BENNERT, Bernard BUNTINX, Olivier CARDON de LICHTBUER, Christian CHATELLE, Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, Madame Catherine DE TROYER, Messieurs Michel DESCHUTTER, Etienne DUBUISSON, Vincent GARNY, Julien GHOBERT, Christophe HANIN, Mesdames Amandine HONHON, Anne-Françoise JANS-JARDON, Anne LAMBELIN, Aurélie LAURENT, Monsieur Philippe LAUWERS, Mesdames Barbara LEFEVRE, Fabienne PETIBERGHEIN, Messieurs Gaëtan PIRART, Bernard REMUE, Madame Charlotte RIGO, Monsieur Sylvain THIEBAUT, Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Grégory VERTE et Andrea ZANAGLIO, élus lors des élections communales du 14 octobre 2018 (dont l'élection a été validée le 16 novembre 2018 par Monsieur le Gouverneur de la Province du Brabant wallon) se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame Patricia LEBON, Bourgmestre ;

Monsieur Michel DEVIERE, Directeur général, assiste à la séance.

#### 2. Secrétariat - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités.

La Présidente fait d'abord observer que les élus présents n'ont jusqu'à ce jour, pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation de même qu'aucun d'eux, n'ont réagi au courrier daté du 9 novembre 2018 et qui leur a été adressé le 12 novembre 2018 (objet : installation du nouveau conseil communal – fonctions incompatibles avec le mandat de Conseiller communal) et donc ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. En conséquence, rien

ne s'oppose à ce que les pouvoirs de ces élus soient validés ni à ce que ces membres soient admis à prêter le serment déterminé par l'article L1126-1 du CWADEL.

### 3. Secrétariat - Installation du Conseil.

#### a) Prestation de serment des Conseillers communaux.

Madame Patricia LEBON, Bourgmestre sortante réélue, prête serment la première en qualité de Conseillère communale entre les mains du 1<sup>er</sup> Echevin sortant, Monsieur Vincent GARNY, en les termes prescrits par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui s'énonce comme suit : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge** ».

Les autres élus présents prêtent ensuite également le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui s'énonce comme suit : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge** », entre les mains de Madame Patricia LEBON, Bourgmestre sortante réélue.

Prenant acte de cette prestation de serment, Messieurs Thierry BENNERT, Bernard BUNTINX, Olivier CARDON de LICHTBUER, Christian CHATELLE, Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, Madame Catherine DE TROYER, Messieurs Michel DESCHUTTER, Etienne DUBUISSON, Vincent GARNY, Julien GHOBERT, Christophe HANIN, Mesdames Amandine HONHON, Anne-françoise JANS-JARDON, Anne LAMBELIN, Aurélie LAURENT, Monsieur Philippe LAUWERS, Mesdames Barbara LEFEVRE, Fabienne PETIBERGHEIN, Messieurs Gaëtan PIRART, Bernard REMUE, Madame Charlotte RIGO, Monsieur Sylvain THIEBAUT, Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Grégory VERTE et Andrea ZANAGLIO sont installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux.

#### b) Adoption d'un tableau de préséance provisoire des Conseillers - Prise d'acte.

Par après, en application du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal du 26 septembre 2007 ; Titre I, Chapitre 1<sup>er</sup>, Articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4, en tenant compte des résultats des dernières élections et de l'ancienneté de mandat de certains Conseillers, l'ordre de préséance provisoire des Conseillers est fixé de la manière suivante :

Noms et prénoms des Conseillers	Qualité	Ancienneté	Date de la dernière élection	Nombre des votes obtenus
Patricia LEBON	Conseillère	02/01/1989	14/10/2018	2.158
Vincent GARNY	Conseiller	09/01/1995	14/10/2018	825
Grégory VERTE	Conseiller	08/01/2001	14/10/2018	903
Bernard REMUE	Conseiller	08/01/2001	14/10/2018	810
Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS	Conseillère	04/12/2006	14/10/2018	1.039
Etienne DUBUISSON	Conseiller	04/12/2006	14/10/2018	534
Catherine DE TROYER	Conseillère	04/12/2006	14/10/2018	326
Sylvain THIEBAUT	Conseiller	04/12/2006	14/10/2018	296
Gaëtan PIRART	Conseiller	03/12/2012	14/10/2018	799
Christophe HANIN	Conseiller	03/12/2012	14/10/2018	549
Anne-Françoise JANS-JARDON	Conseillère	03/12/2012	14/10/2018	544
Olivier CARDON de LICHTBUER	Conseiller	03/12/2012	14/10/2018	450
Michel DESCHUTTER	Conseiller	26/02/2014	14/10/2018	270
Thierry BENNERT	Conseiller	25/01/2017	14/10/2018	302
Julien GHOBERT	Conseiller	21/06/2017	14/10/2018	316

Bernard BUNTINX	Conseiller	22/11/2017	14/10/2018	550
Fabienne PETIBERGHEIN	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	390
Amandine HONHON	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	321
Michel COENRAETS	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	312
Philippe de CARTIER d'YVES	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	305
Andrea ZANAGLIO	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	305
Aurélie LAURENT	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	273
Anne LAMBELIN	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	271
Charlotte RIGO	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	260
Philippe LAUWERS	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	258
Barbara LEFEVRE	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	245
Christian CHATELLE	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	206

4. Secrétariat - Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CWADEL.

Le Conseil prend acte du fait qu'il n'y a aucun désistement.

5. Secrétariat - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés.

Le Conseil prend acte que comme il n'y a aucun désistement, il n'y a donc pas lieu d'examiner les conditions d'éligibilité ou d'incompatibilités de suppléants.

6. Secrétariat - Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés.

Le Conseil prend acte qu'il n'y a pas lieu à prestation de serment de suppléants.

7. - Secrétariat - Adoption du pacte de majorité - Vote.

La Présidente donne lecture du projet de pacte de majorité régulièrement déposé entre les mains du Directeur général contre accusé de réception le 12 novembre 2018.

Ce document, établi par les élus des listes NAP-MR ayant obtenu 14 sièges et SOLIDARIX ayant obtenu 3 sièges, aux élections communales du 14 octobre 2018, DESIGNÉ :

- Madame Patricia LEBON en qualité de Bourgmestre;
- Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS en qualité de 1<sup>ère</sup> Echevine;
- Monsieur Grégory VERTE en qualité de 2<sup>ème</sup> Echevin;
- Monsieur Vincent GARNY en qualité de 3<sup>ème</sup> Echevin;
- Monsieur Bernard REMUE en qualité de 4<sup>ème</sup> Echevin;
- Monsieur Christophe HANIN en qualité de 5<sup>ème</sup> Echevin;
- Monsieur Gaëtan PIRART en qualité de Président du CPAS.

La Présidente constate que le projet de pacte de majorité présenté répond bien au prescrit de l'article L 1123-1, 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

De même, elle fait observer que les candidats présentés aux mandats de Bourgmestre, Echevins et Président du CPAS ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-2 et L1123 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et que le candidat pressenti pour la présidence du CPAS ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu à l'article 7 du décret du 8 octobre 2005 modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

La Présidente soumet le projet de pacte de majorité au vote de l'assemblée.

Il est alors procédé par appel nominal et le résultat du vote est le suivant :

Il y a 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION.

Le pacte de majorité est, dès lors, adopté à l'unanimité.

8. Secrétariat - Prestation de serment du Bourgmestre et des Echevins.

En conséquence, en vue de leur installation dans leurs nouvelles fonctions :

Madame Patricia LEBON prête – devant Monsieur GARNY, 1<sup>er</sup> Echevin sortant - le serment prévu à l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en ces termes : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge** » et est installée dans ses fonctions de Bourgmestre.

Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Grégory VERTE, Vincent GARNY, Bernard REMUE et Christophe HANIN prêtent successivement le serment prescrit à l'article L1126-1 du CWADEL, devant le nouveau Bourgmestre, en ces termes : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** » et sont installés dans leur fonction respective de 1<sup>ère</sup> Echevine, 2<sup>ème</sup> Echevin, 3<sup>ème</sup> Echevin, 4<sup>ème</sup> Echevin et 5<sup>ème</sup> Echevin.

9. Secrétariat - Etablissement du tableau de préséance après adoption du pacte de majorité - Prise d'acte.

Suite à l'adoption du pacte de majorité et à la désignation du nouveau Collège communal, le tableau de préséance des Conseillers communaux se présente comme suit :

Noms et prénoms des Conseillers	Qualité	Ancienneté	Date de la dernière élection	Nombre des votes obtenus
Patricia LEBON	Bourgmestre	02/01/1989	14/10/2018	2.158
Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS	1 <sup>ère</sup> Echevine	04/12/2006	14/10/2018	1.039
Grégory VERTE	2 <sup>ème</sup> Echevin	08/01/2001	14/10/2018	903
Vincent GARNY	3 <sup>ème</sup> Echevin	09/01/1995	14/10/2018	825
Bernard REMUE	4 <sup>ème</sup> Echevin	08/01/2001	14/10/2018	810
Christophe HANIN	5 <sup>ème</sup> Echevin	03/12/2012	14/10/2018	549
Etienne DUBUISSON	Conseiller	04/12/2006	14/10/2018	534
Catherine DE TROYER	Conseillère	04/12/2006	14/10/2018	326
Sylvain THIEBAUT	Conseiller	04/12/2006	14/10/2018	296
Gaëtan PIRART	Conseiller	03/12/2012	14/10/2018	799
Anne-Françoise JANS-JARDON	Conseillère	03/12/2012	14/10/2018	544
Olivier CARDON de LICHTBUER	Conseiller	03/12/2012	14/10/2018	450
Michel DESCHUTTER	Conseiller	26/02/2014	14/10/2018	270
Thierry BENNERT	Conseiller	25/01/2017	14/10/2018	302
Julien GHOBERT	Conseiller	21/06/2017	14/10/2018	316
Bernard BUNTINX	Conseiller	22/11/2017	14/10/2018	550
Fabienne PETIBERGHEIN	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	390
Amandine HONHON	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	321
Michel COENRAETS	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	312
Philippe de CARTIER d'YVES	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	305
Andrea ZANAGLIO	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	305
Aurélie LAURENT	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	273
Anne LAMBELIN	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	271

Charlotte RIGO	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	260
Philippe LAUWERS	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	258
Barbara LEFEVRE	Conseillère	03/12/2018	14/10/2018	245
Christian CHATELLE	Conseiller	03/12/2018	14/10/2018	206

*10. Secrétariat - CPAS - Désignation des membres du Conseil de l'Action sociale.*

Le Conseil, En séance publique,

Vu le décret du 8 décembre 2005 modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Attendu que l'article 12 du décret précité dispose que la désignation des membres du CPAS a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du Conseil communal;

Vu les listes de présentation au nombre de quatre introduites conformément aux articles 10 et 11 du décret précité;

Considérant que suite au calcul de répartition des sièges par groupe politique, le groupe DEFI ne peut prétendre à aucun siège au sein du Conseil de l'Action sociale ;

Attendu que respectivement ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et sont signés par les Conseillers communaux des groupes suivants :

1. **Monsieur Gaëtan PIRART ;**
2. **Madame Paola CONNOR ;**
3. **Madame Bénédicte WINTQUIN ;**
4. **Monsieur Claude SPINOIT ;**
5. **Monsieur Philip TINANT ;**
6. **Monsieur Stéphane SCHREURS ;**

présentés par les Conseillers communaux du groupe NAP-MR.

1. **Monsieur Benjamin DEVEUSTER ;**

présenté par les Conseillers communaux du groupe SOLIDARIX.

1. **Monsieur Gérard DIVE ;**
2. **Madame Martine BIEMANS ;**
3. **Madame Pascale VAN BEGIN ;**

présentés par les Conseillers communaux du groupe ECOLO.

1. **Madame Anne THIRY (épouse THIRION);**

présentée par les Conseillers communaux du groupe PROXIMITE.

Considérant que les conditions d'éligibilité sont réunies pour les onze candidats présentés et qu'aucun d'eux ne se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu par les articles 7, 8 et 9 du décret précité ;

À l'unanimité; ARRÊTE:

Monsieur Gaëtan PIRART, Mesdames Paola CONNOR, Bénédicte WINTQUIN, Messieurs Claude SPINOIT, Philippe TINANT, Stéphane SCHREURS, Benjamin DEVEUSTER, Gérard DIVE, Mesdames Martine BIEMANS, Pascale VAN BEGIN et Anne THIRY sont élus de plein droit membres du Conseil de l'Action sociale de RIXENSART.

La Présidente proclame les 11 intéressés élus de plein droit.

*11. Election des membres du Conseil de police de la Zone "La Mazerine" - Vote.*

Le Conseil, En séance publique,

Vu l'article L1122-17 du Code de la démocratie et de la décentralisation;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux telle que notamment modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection du Conseil de police modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018 et la circulaire du 13 novembre 2018 du SPF Intérieur;

Considérant que l'article 18 de ladite loi prévoit que l'élection des membres du Conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé ou au plus tard dans les 10 jours de son installation. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal;

Considérant que le Conseil de police de la zone pluricommunale « La Mazerine », dont font partie les Communes de Rixensart, Lasne et La Hulpe, est composé de 17 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 7 décembre 1998;

Vu la délibération du Conseil de la Zone de police « La Mazerine » du 17 septembre 2018 fixant le nombre de Conseillers de police pour la législature 2018-2024 par commune;

Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998, le Conseil communal doit procéder à l'élection de 9 membres du Conseil communal au Conseil de police;

Considérant que chacun des Conseillers communaux dispose de 5 voix, conformément à l'article 16 de la loi du 7 décembre 1998;

Vu les actes de présentation, au nombre de 5, introduits conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 (modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018);

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les élus au Conseil communal suivants :

**Candidats effectifs pour le groupe NAP-MR**

1. Monsieur Vincent GARNY
  
2. Monsieur Bernard REMUE
  
3. Madame Anne-Françoise JARDON-JANS
  
4. Monsieur Olivier CARDON de LICHTBUER

**Candidats suppléants**

1. Monsieur Gaëtan PIRART
  
2. Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS
  
1. Monsieur Christophe HANIN
  
2. Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS
  
1. Monsieur Sylvain THIEBAUT
  
2. Madame Barbara LEFEVRE
  
1. Monsieur Andrea ZANAGLIO
  
2. Monsieur Julien GHOBERT

5. Monsieur Michel DESCHUTTER

1. Monsieur Philippe de CARTIER  
d'YVES

2. Monsieur Julien GHOBERT

présentés par la Conseillère communale

Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS

**Candidats effectifs pour le groupe ECOLO**

1. Monsieur Bernard BUNTINX

2. Madame Amandine HONHON

présentés par le Conseiller communal

Monsieur Bernard BUNTINX

**Candidats suppléants**

1. Madame Charlotte RIGO

2. Monsieur Philippe LAUWERS

1. Madame Aurélie LAURENT

2. Monsieur Philippe LAUWERS

**Candidat effectif pour le groupe SOLIDARIX**

1. Madame Catherine DE TROYER

**Candidat suppléant**

1. Madame Anne LAMBELIN

2. Monsieur Grégory VERTE

présentés par la Conseillère communale

Madame Catherine DE TROYER

**Candidat effectif pour le groupe PROXIMITE**

1. Monsieur Etienne DUBUISSON

**Candidat suppléant**

1. Monsieur Thierry BENNERT

2. Monsieur Michel COENRAETS

présentés par le Conseiller communal

Monsieur Etienne DUBUISSON

**Candidat effectif pour le groupe DEFI**

1. Monsieur Christian CHATELLE

**Candidat suppléant**

1.

présenté par le Conseiller communal

Monsieur Christian CHATELLE

Vu la liste des candidats établie par la Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 (modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018), sur base desdits actes de présentation et libellée comme ci-après :

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A BUNTINX Bernard	18 juin 1977	Employé
B 1. RIGO Charlotte	31 juillet 1977	Agent immobilier
B 2. LAUWERS Philippe	11 mai 1950	Retraité

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A CARDON de LICHTBUER Olivier	22 juillet 1963	Administrateur délégué
B 1. ZANAGLIO Andrea	31 mars 1985	Employé
B 2. GHOBERT Julien	15 janvier 1985	Gestionnaire de chantier

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A CHATELLE Christian	17 août 1954	Administrateur de société
B 1. /		
B 2. /		

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A DE TROYER Catherine	16 février 1956	Consultante
B 1. LAMBELIN Anne	19 décembre 1987	Parlementaire
B 2. VERTE Grégory	18 septembre 1978	Directeur service hébergement dans l'aide à la jeunesse

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A DESCHUTTER Michel	15 février 1959	Enseignant
B 1. de CARTIER d'YVES Philippe	22 septembre 1976	Employé intercommunale
B 2. GHOBERT Julien	15 janvier 1985	Gestionnaire de chantier



<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A DUBUISSON Etienne	17 août 1949	Officier supérieur en retraite
B 1. BENNERT Thierry	09 septembre 1965	Economiste
B 2. COENRAETS Michel	26 septembre 1932	Industriel

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A GARNY Vincent	16 août 1960	Echevin
B 1. PIRART Gaëtan	1 <sup>er</sup> septembre 1983	Employé
B 2. VAN den EYNDE-CAYPHAS Sylvie	27 août 1962	Echevine

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A HONHON Amandine	10 novembre 1982	Fonctionnaire
B 1. LAURENT Aurélie	03 octobre 1973	Employée
B 2. LAUWERS Philippe	11 mai 1950	Retraité

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A JARDON-JANS Anne-Françoise	05 avril 1960	Directrice d'école
B 1. THIEBAUT Sylvain	14 mai 1966	Kinésithérapeute
B 2. LEFEVRE Barbara	30 octobre 1994	Employée Horeca

<b>NOM et PRENOM</b> <b>A. Candidat effectif</b> <b>B. Candidat suppléant</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Profession</b>
A REMUE Bernard	31 août 1959	Agriculteur
B 1. HANIN Christophe	12 avril 1963	Indépendant
B 2. VAN den EYNDE-CAYPHAS Sylvie	27 août 1962	Echevine

Constate que Madame Fabienne PETIBERGHEIN (Conseillère communale la plus jeune ne figurant pas sur les listes des candidats) et Madame Barbara LEFEVRE (Conseillère communale la plus jeune mais figurant sur la liste des candidats en tant que 2<sup>ème</sup> suppléante), assistent la Bourgmestre lors des

opérations du scrutin et du recensement des voix, conformément à l'article 10 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018;

Procède en séance publique et au scrutin secret à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de police;

**27** Conseillers prennent part au scrutin secret et reçoivent chacun cinq bulletins de vote;

**135** bulletins de vote sont remis au Bourgmestre et à ses assesseurs;

**135** bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

En ce qui concerne ces bulletins, le recensement des voix donne le résultat suivant :

**zéro** bulletin non valable;

**zéro** bulletin blanc;

**135** bulletins valables.

Les suffrages exprimés sur les **135** bulletins de vote valables se répartissent comme ci-après :

	<b>NOM et PRENOM des candidats effectifs</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>
1.	Monsieur Bernard BUNTINX	<b>20</b>
2.	Monsieur Olivier CARDON de LICHTBUER	<b>14</b>
3.	Monsieur Christian CHATELLE	<b>0</b>
4.	Madame Catherine DE TROYER	<b>15</b>
5.	Monsieur Michel DESCHUTTER	<b>14</b>
6.	Monsieur Etienne DUBUISSON	<b>15</b>
7.	Monsieur Vincent GARNY	<b>14</b>
8.	Madame Amandine HONHON	<b>15</b>
9.	Madame Anne-Françoise JARDON-JANS	<b>14</b>
10.	Monsieur Bernard REMUE	<b>14</b>
<b>NOMBRE TOTAL DES VOTES</b>		<b>135</b>

Constate que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats-membres effectifs présentés selon les règles.

**Constate que les neufs candidats-membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus;**

Par conséquent, le Bourgmestre constate que :

Sont élus membres effectifs du Conseil de police		Les candidats, présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné ci-contre, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus.	
1.	Monsieur Bernard BUNTINX	1.	Madame Charlotte RIGO
		2.	Monsieur Philippe LAUWERS
1.	Monsieur Olivier CARDON de LICHTBUER	1.	Monsieur Andrea ZANAGLIO
		2.	Monsieur Julien GHOBERT
1.	Madame Catherine DE TROYER	1.	Madame Anne LAMBELIN
		2.	Monsieur Grégory VERTE
1.	Monsieur Michel DESCHUTTER	1.	Monsieur Philippe de CARTIER d'YVES
		2.	Monsieur Julien GHOBERT
1.	Monsieur Etienne DUBUISSON	1.	Monsieur Thierry BENNERT
		2.	Monsieur Michel COENRAETS
1.	Monsieur Vincent GARNY	1.	Monsieur Gaëtan PIRART
		2.	Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS
1.	Madame Amandine HONHON	1.	Madame Aurélie LAURENT
		2.	Monsieur Philippe LAUWERS
1.	Madame Anne-Françoise JARDON-JANS	1.	Monsieur Sylvain THIEBAUT
		2.	Madame Barbara LEFEVRE
1.	Monsieur Bernard REMUE	1.	Monsieur Christophe HANIN
		2.	Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par les neuf candidats-membres effectifs élus;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu à l'article 15 de la loi du 7 décembre 1998.

Le présent procès-verbal sera envoyé, en deux exemplaires, au Collège provincial, conformément à l'article 18 bis de la loi du 7 décembre 1998 et à l'article 15 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018, relatif à l'élection du Conseil de police dans chaque Conseil communal.

Au nom du Conseil communal :

Le Directeur général, Les Conseillers communaux assesseurs, La Bourgmestre,

Michel DEVIERE Fabienne PETIBERGHEIN Barbara LEFEVRE Patricia LEBON

Après signature du présent procès-verbal, le Président proclame publiquement le résultat de l'élection.

### **PERSONNEL / GESTION RESSOURCES HUMAINES**

#### **12. Délégation du Conseil au Collège communal pour la désignation et pour la rupture des contrats du personnel contractuel - Vote**

Le Conseil, En séance publique,

Vu le CWADEL, notamment l'article 1213-1 ;

Attendu qu'il est usuel et utile, pour assurer le fonctionnement régulier de l'administration et notamment du service du personnel, que le Conseil communal fasse usage de la faculté prévue à l'article L1213-1 du CWADEL de déléguer au Collège communal la désignation du personnel contractuel, ainsi que la rupture des contrats de travail du personnel contractuel, dans le respect des formes et règles prévues dans la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail;

Attendu que cette délégation doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communal;

Entendu les exposés de Madame la Bourgmestre et du Directeur général ;

À l'unanimité; DECIDE:

**Article unique :** d'accorder au Collège communal, pour la période couvrant la législature communale, la délégation prévue à l'article L1213-1 du CWADEL, permettant au Collège communal de procéder à la désignation du personnel contractuel, ainsi qu'à la rupture des contrats de travail du personnel contractuel, dans le respect des formes et règles prévues dans la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail.

### **FINANCES**

#### **13. Finances - Délégation du Conseil au Collège en matière de choix de passation et conditions des marchés relatifs à la gestion journalière et de petites dépenses du service extraordinaire - Vote.**

Le Conseil, En séance publique,

Vu le CWADEL, notamment les articles L1113-1, L1222-2, L1222-3, L1222-4 et L1222-5;

Vu le décret du 17 décembre 2015, publié le 5 janvier 2016, modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux et provinciaux ;

Considérant qu'il y a lieu, en début de législature communale de définir les délégations que le Conseil décide d'accorder au Collège en ce qui concerne la gestion journalière de la commune, ainsi que la réalisation de petites dépenses inscrites au service extraordinaire des budgets communaux ;

Considérant qu'au niveau du service ordinaire du budget communal, le Conseil peut déléguer, au Collège communal sans restriction et/ou au Directeur général ou à un autre fonctionnaire pour des montants inférieurs à 2.000 € HTVA, sa compétence relative au mode de passation et à la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services ;

Considérant qu'au niveau du service extraordinaire du budget communal, le Conseil peut déléguer, au Collège communal, pour des montants inférieurs à 30.000 € HTVA, sa compétence relative au mode de passation et à la fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services ;

Considérant qu'il est usuel et utile, pour assurer le fonctionnement régulier des services communaux, que le Conseil communal fasse usage des facultés de délégation prévues par les articles L1222-2 à 1222-5 du CWADEL ;

Vu le projet d'amendement transmis par courriel du 1<sup>er</sup> décembre courant au nom d'ECOLO, tel que repris ci-après :

*"Considérant que l'efficacité de la gestion communale requiert d'octroyer une délégation au collège pour la passation de certains marchés ;*

*Considérant que, par ailleurs, il y a lieu de respecter l'information correcte et complète du conseil communal sur les marchés passés directement par le collège, même ceux relevant du service ordinaire ;*

*Considérant que certains marchés du service ordinaire, notamment vu leur montant, peuvent avoir un impact sur les politiques communales et les orienter durablement ;*

*Il est proposé*

*Art. 1<sup>er</sup> : de compléter l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération par les mots « pour autant que leur montant soit inférieur à 30.000 € HTVA. Pour les marchés ne relevant pas de la gestion journalière, le collège communal informera trimestriellement le conseil communal de son usage de cette délégation ».*

Vu le projet d'amendement remis en séance par Mesdames JANS et DE TROYER, tel que repris ci-après : " *Il est proposé*

*Art. 1<sup>er</sup> : de compléter l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération par les mots « Pour les marchés ne relevant pas de la gestion journalière, le Collège communal informera semestriellement le Conseil communal de son usage de cette délégation ».*

Entendu les exposés de Monsieur GARNY, Echevin des finances et du Directeur général ;

#### DECIDE:

Article 1<sup>er</sup> : Par 17 voix contre et 10 voix pour (Messieurs DUBUISSON, BENNERT, BUNTINX, Mesdames PETIBERGHEIN, HONHON, Monsieur COENRAETS, Mesdames LAURENT, RIGO, Messieurs LAUWERS et CHATELLE) de NE PAS adopter l'amendement précité proposé par Monsieur LAUWERS.

Article 2 : Par 19 voix pour et 8 voix contre (Monsieur BUNTINX, Mesdames PETIBERGHEIN, HONHON, Monsieur COENRAETS, Mesdames LAURENT, RIGO, Messieurs LAUWERS et CHATELLE), d'adopter l'amendement précité, proposé par Mesdames JANS et DE TROYER.

Article 3 : Par voix 20 pour et 7 voix contre (Monsieur BUNTINX, Mesdames PETIBERGHEIN, HONHON, LAURENT, RIGO, Messieurs LAUWERS et CHATELLE) tous les autres articles de la délibération. Dès lors, celle-ci se présente comme suit :  
" d'accorder au Collège communal, pour la durée de la législature communale, la délégation prévue à l'article L1222-3 §2 relative au choix par le Collège communal de la fixation des modes de passation et conditions des marchés relevant du budget ordinaire. Pour les marchés ne relevant pas de la gestion journalière, le Collège communal informera semestriellement le Conseil communal de son usage de cette délégation."

Article 4 : Par le même vote que l'article 3, d'accorder au Collège communal, pour la durée de la législature communale, la délégation prévue à l'article L1222-3 §3 relative au choix par le Collège communal de la fixation des modes de passation et conditions des marchés relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 30.000 € HTVA.

Article 5 : Par le même vote que l'article 3, de bien préciser que le Collège communal est tenu d'informer trimestriellement le Conseil communal de son usage de la délégation visée à l'article 4.

Article 6 : de transmettre la présente délibération au Directeur financier et aux services communaux.

### **ETAT-CIVIL**

#### **14. Délégation du Conseil au Collège pour l'octroi des concessions de sépultures dans les cimetières - Vote**

Le Conseil, En séance publique,

Vu l'article L1232-7 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui dispose que le Conseil communal peut accorder des concessions dans les cimetières traditionnels ou cinéraires ;

Attendu que cet article prévoit que, dans le cas d'un cimetière communal, le Conseil communal peut déléguer ce pouvoir au Collège communal ;

Vu le règlement relatif aux funérailles et sépultures, tel qu'adopté par sa délibération du 23 octobre 2013;

Considérant la nécessité de permettre la bonne organisation des services administratifs et de répondre dans des délais raisonnables aux demandes des citoyens ;

Entendu les exposés de Madame la Bourgmestre et du Directeur général ;

À l'unanimité; DECIDE:

Article unique : de déléguer sa compétence en matière d'octroi de concessions dans les cimetières communaux au Collège communal, pour toute la durée de la législature communale.

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

#### **15. Chefs de groupe du Conseil communal - Prise d'acte.**

Le Conseil, En séance publique,

A la demande de Madame la Bourgmestre, le Conseil communal

PREND ACTE:

de la désignation par leur groupe politique respectif, en qualité de chef de groupe, des Conseillers suivants :

- Madame Anne-Françoise JANS-JARDON, pour la NAP-MR;
- Madame Catherine DE TROYER, pour SOLIDARIX;
- Monsieur Bernard BUNTINX, pour ECOLO;

- Monsieur Etienne DUBUISSON, pour PROXIMITE;
- Monsieur Christian CHATELLE, pour DEFI.

**La séance est clôturée à 22h00.**

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,

Michel DEVIERE

La Présidente,

Patricia LEBON